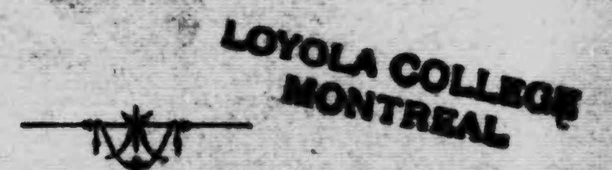
ÉDITIONS DE LA « VIE NOUVELLE »

Mgr Joseph-Alfred ARCHAMBEAULT

Évêque de Joliette

POURQUOI
Les Retraites fermées
SONT-ELLES
nécessaires au Canada?



MONTRÉAL
IMPRIMERIE DU MESSAGER

1918

ÉDITIONS DE LA « VIE NOUVELLE »

Mgr Joseph-Alfred ARCHAMBEAULT

Évêque de Joliette

POURQUOI

Les Retraites fermées

SONT-ELLES

nécessaires au Canada?



MONTRÉAL
IMPRIMERIE DU MESSAGER

1918

INTRODUCTION

LE 25 avril 1913, une triste nouvelle se répandit par tout le pays: l'évêque de Joliette venait d'être terrassé en pleine vigueur physique et intellectuelle.

De tous les côtés s'élevèrent de vifs regrets. La plupart se traduisaient par ces mots: « Nous perdons un homme de doctrine! » Quelques jours plus tard, dans la cathédrale endeuillée, devant une foule émue, venue rendre les derniers hommages à celui qui avait été son chef spirituel, l'archevêque de Montréal reprenait la même parole: « Évêque modèle, s'écriait-il, par sa doctrine, *par ses œuvres et par ses vertus. »*

Bel éloge en vérité, surtout quand il s'adresse à un ministre de Dieu. Il ne saurait, en effet, être question alors de quelque science humaine, — toujours courte, si haute fût-elle, — mais de la première des sciences, de la science même, de la théologie catholique.

Monseigneur Archambeault était, de fait, un théologien distingué. Doué d'une intelligence claire

et pénétrante, il avait pu pousser à fond ses études ecclésiastiques et acquérir un savoir remarquable. De cette richesse d'esprit, ses mandements, ses sermons et même ses conversations témoignaient hautement. On découvrait vite, ne fût-ce qu'en causant familièrement avec lui, sa maîtrise des grandes questions.

Si l'évêque de Joliette ne ménagea jamais sa parole, il écrivit peu. Il n'a laissé aucun ouvrage. C'est uniquement dans ses sermons et dans ses mandements ou lettres à son clergé qu'il faut aller chercher ce qui nous est resté de sa pensée ferme et substantielle.

Sa lettre sur les retraites fermées, qui analyse notre situation religieuse, est un de ses meilleurs écrits. C'est peut-être celui où il mit le plus de son âme. Ardent patriote, en contact constant avec les têtes dirigeantes de notre société, il était en état de diagnostiquer sûrement les principales maladies morales dont elle souffrait. Il pouvait aussi parler, en pleine connaissance de cause, du remède qu'il indiquait. Dès ses premières années de sacerdoce, Mgr Archambeault fit les exercices de saint Ignace. Élève à Rome du Père Bucceroni, il gagna vite sa confiance et pénétra plus avant, sous sa direction, dans la spiritualité ignatienne. C'est même du livre écrit par son docte professeur et reçu de sa main, en témoignage d'amitié, qu'il se servit ensuite chaque année comme guide dans sa retraite annuelle. Il nous racontait lui-même que les plus beaux jours de sa vie étaient ceux où, évêque, il s'isolait

complètement pour s'adonner à ces pieux exercices. Durant une semaine, il ne voyait personne et personne ne le voyait. On lui apportait ses repas dans une chambre attenant à son cabinet de travail. Il s'y rendait seul. Et toute la journée se passait ainsi dans la plus grande solitude, partagée entre la réflexion et la prière.

L'idée d'écrire sa lettre lui vint au cours d'une méditation. Il la saisit avidement, heureux de pouvoir contribuer par là au succès des retraites fermées au Canada. Presque aussitôt il se mit à l'œuvre. Nous eûmes l'occasion de le rencontrer alors plusieurs fois. Il travaillait avec joie et ardeur. S'il puisa ses renseignements historiques à diverses sources, c'est de lui-même, de son expérience personnelle, de sa pratique habituelle des exercices qu'il tira la riche substance de ces pages.

Destinée au clergé de son diocèse, cette lettre pouvait être utile à plus d'un laïque. Nous exprimâmes le désir de la voir publier en brochure. « Pas maintenant », nous répondit l'évêque. Quelle était sa pensée ? Voulait-il joindre ce travail à quelques autres ?

La mort est venue voiler ces projets. Mais nous n'avons pas oublié la parole qui avait l'allure d'une promesse. Diverses personnes d'ailleurs nous ont demandé depuis quelque temps la publication de cette étude. Elle leur paraissait de nature à faire du bien aux âmes, à en pousser un grand nombre vers les maisons de retraites.

Telle est aussi l'opinion du digne successeur de

Monseigneur Archambeault sur le trône épiscopal de Joliette. Héritier de son amour pour les exercices de saint Ignace, Monseigneur Forbes est déjà venu plusieurs fois, avec quelques-uns de ses prêtres, suivre une retraite fermée à la Villa Saint-Martin. Et c'est durant une de ces retraites qu'il nous exprima son approbation et sa joie de cette publication.

Nous n'hésitons donc pas à l'offrir au public. Puisse-t-elle se répandre dans tous les milieux et y exercer une salutaire influence.

Joseph-Papin ARCHAMBAULT, S. J.

LETTRE

DE

Monseigneur l'Évêque de Joliette

AU

clergé de son diocèse

MES BIEN CHERS COLLABORATEURS,

Le dimanche, 21 mars 1909, plusieurs des membres de la vaillante Association catholique de la Jeunesse canadienne-française étaient réunis à Montréal, dans la salle du cercle Saint-Louis. Ils écoutaient surpris et émus la parole ardente d'un apôtre des retraites fermées. Le révérend Père Jésuite leur exposait avec une conviction communicative la beauté de l'œuvre, son but, son organisation; il leur demandait instamment d'en être les premiers apôtres dans notre pays. Ce fut un trait de lumière. Le projet, si nouveau pour la plupart d'entre eux, apparut comme un

moyen providentiel de réaliser les espérances les plus chères de l'Association : maintenir ses membres fermes dans la foi, les conserver chastes au milieu des dangers du monde, faire de chacun d'eux un véritable soldat de Jésus-Christ, un apôtre de son règne social. On s'empressa donc d'y adhérer sans restriction. Dès le 17 juin, onze de ces jeunes gens au cœur dilaté par l'amour du Christ-Roi s'acheminaient vers la pieuse solitude de Saint-Joseph, au Sault-au-Récollet. Le soir même commencèrent les exercices de la première retraite fermée *collective* au Canada.

Le révérend Père Archambault, S. J., encouragé par ce premier succès, publia, au mois d'août suivant, l'intéressante plaquette: *L'Œuvre qui nous sauvera. — La régénération de l'individu et de la société par les retraites fermées.*

La brochure, destinée à mettre l'œuvre nouvelle en bonne lumière, à raconter brièvement son histoire, à désigner les divers groupes sociaux auxquels elle s'adresse plus particulièrement, reçut l'approbation et les encouragements de Son Excellence le Délégué Apostolique et de tous les membres de l'épiscopat canadien-français.

« Je suis heureux écrivait à l'auteur Monseigneur Sbarretti, de vous adresser mes plus sincères félicitations pour l'œuvre admirable des retraites fermées, dont vous projetez l'établissement dans ce pays si catholique du Canada... Je suis convaincu que ces heures passées dans la calme atmosphère d'une maison

retirée, loin du tumulte des affaires, en face de l'image du divin crucifié, et dans la méditation des grandes vérités du salut, contribueront puissamment à la réalisation du noble but que l'œuvre s'est proposé: la régénération de l'individu et de la société... Sur ce Thabor, la conscience du chrétien aura une vue plus nette des grands devoirs qui lui incombent à notre époque si tourmentée, et son âme en descendra avec une nouvelle énergie pour travailler à sa propre sanctification, pour le bien de l'Église et pour l'extension du royaume de Jésus-Christ dans le monde. »[1]

De son côté, Sa Grandeur Mgr Bruchési, notre vénéré métropolitain, s'empressa de bénir l'œuvre naissante et d'exprimer les espérances qu'il fonde sur elle: « Les retraites fermées, qui ont produit ailleurs de si heureux résultats, ne pourront manquer de porter de même en notre pays les plus beaux fruits de salut et de régénération sociale. Il y a certainement parmi nous des âmes d'élite qui sentent le besoin de raviver en elles par la méditation et la prière les grandes vérités de notre sainte religion, pour travailler avec plus d'ardeur à leur propre sanctification, et se donner ensuite à l'apostolat auprès de leurs frères par l'efficace prédication du bon exemple. »[2]

Je désirais depuis longtemps, chers collabora-

---

1. Lettre du 12 septembre 1909. 2. Lettre du 24 août 1908.

teurs, vous adresser une circulaire au sujet des retraites fermées, vous demander de faire de cette œuvre l'objet particulier de votre zèle pastoral. En ayant été malheureusement empêché jusqu'à ce jour, je suis heureux de pouvoir du moins m'acquitter, avant mon voyage *ad limina*, de ce devoir, l'un des plus doux à remplir pour un évêque.

Je m'efforcerai, après quelques considérations générales sur la beauté et l'efficace merveilleuse des *Exercices* de saint Ignace de Loyola, de bien vous faire connaître la nature, le but véritable et le fonctionnement des retraites fermées collectives, d'après les brochures et les documents mis à ma disposition. Quelques pages, consacrées à démontrer l'urgence de ces retraites à l'heure décisive que traverse notre pays, termineront cette modeste étude entreprise pour la gloire de Dieu et la sanctification des âmes confiées à ma sollicitude.

CHAPITRE I

Les Exercices de saint Ignace

Bon nombre de catholiques n'ont des Exercices de saint Ignace qu'une idée très superficielle, incomplète, parfois même absolument erronée. On se les représente comme un simple recueil de méditations pieuses et de considérations à la fois élevées et pratiques, bien enchaînées les unes aux autres, propres à éclairer les intelligences, à revêtir de force la volonté des faibles et des pusillanimes. Sans doute les Exercices sont tout cela, mais ils sont beaucoup plus que cela. Un ministre protestant, éditeur de ces Exercices à l'usage de l'Église anglicane, en fait la judicieuse remarque: « Ce livre n'est pas seulement un manuel de méditations bien ordonnées, enchaînées les unes aux autres par le développement d'un plan rigoureux et formant un tout complet et pratique... Surtout et avant tout, il fournit les méthodes de travail spirituel: la méthode générale et les méthodes particulières adaptées aux besoins et aux dispositions de chacun. C'est une sorte de formulaire ou de *guide de l'action spirituelle* apprenant à l'homme l'art d'employer

les forces de son âme avec Dieu, sous l'action de l'Esprit-Saint et *sous la direction de ses représentants autorisés.* » [1]

Originalité des Exercices

Si on ne considère que la *matière* des Exercices, le livre de saint Ignace n'offre, en général, rien de très nouveau. Les méthodes elles-mêmes de méditer, de prier, de s'examiner, d'agir, que conseille l'illustre fondateur de la Compagnie de Jésus, sont en parfaite harmonie avec la doctrine des Pères de l'Église et des auteurs ascétiques antérieurs au XVIe siècle. Chaque pays et presque tous les ordres religieux ont pour ainsi dire collaboré à cette « synthèse pratique de la vraie « spiritualité catholique. » Les Augustins, les Benédictins, les Chartreux, les Dominicains, les Franciscains « peuvent se glorifier d'avoir prêté « quelques talents à saint Ignace qui les a fait « fructifier au bénéfice de tous. » [2]. Affirmer que le livre des Exercices plonge ses racines dans la tradition catholique la plus reculée, c'est rester dans les bornes de la stricte vérité.

En quoi consiste donc l'*originalité* des Exercices ? L'auteur des articles si intéressants publiés, en 1897, au sujet de la *genèse* de ces Exercices, dans les *Études religieuses* des Pères Jésuites,

---

1. Révd Orby Shipley. 2. *Études Religieuses*, mai 1897.

l'indique d'une manière très précise: « Les *éléments* de cette méthode se trouvaient déjà dans les auteurs spirituels antérieurs et ils avaient été mis en usage par divers saints... Mais on avait tous ces éléments sans qu'ils fussent unis dans une synthèse claire et précise; surtout on n'avait pas la direction méthodique et pratique que donne saint Ignace. Aussi, l'originalité de ce livre vient-elle principalement de cette systématisation puissante et féconde que saint Ignace a réalisée dans son livre; elle ne vient pas de la présence dans ses Exercices de telle ou telle matière de réflexions, de telle ou telle méthode particulière qui a pu fort bien être en usage avant lui... Tout le livre a été *vécu* avant d'être écrit. Les crises morales et spirituelles du saint, les états d'âme par lesquels il passe et, au milieu de tout cela, l'activité de son esprit observateur et généralisateur qui, aidé de la lumière divine, déduit de ses expériences *les lois de la psychologie spirituelle* et les règles pratiques et utiles à *tous;* voilà les grands facteurs de son livre. »

Ce que la gymnastique est à la conservation de la santé du corps et au développement de ses forces musculaires, les Exercices le sont à la vie surnaturelle de l'âme, à son progrès spirituel, depuis les degrés infimes de la vie purgative, jusqu'aux sommets les plus élevés de la vie

unitive qui va se perdre en Dieu, se confondre pour ainsi dire avec la vie divine elle-même.

Aussi, semble-t-il moralement impossible qu'un homme de *bonne volonté*, fût-il un pécheur endurci, ne se convertisse pas complètement à Dieu, ne devienne même un saint si, après avoir suivi rigoureusement les Exercices, il en fait, avec la grâce de Dieu, la règle invariable de sa vie.

Considérations fondamentales

Saint Ignace commence par placer le retraitant, *décidé à se vaincre et à réformer sa vie*, en face de sa fin suprême et de la véritable raison d'être des créatures; il lui montre le désordre du péché, sa terrible punition dans les anges rebelles, en Adam et dans l'humanité, lui représente un homme damné pour avoir commis une seule faute grave dont il ne s'est pas repenti avant de mourir. Il déroule ensuite à ses yeux le tableau attristant de ses péchés personnels sans nombre, et le force à contempler longuement, pour les bien approfondir, les vérités dernières: l'enfer, la mort, le jugement. Dans l'âme du retraitant, se livre alors un combat d'abord pénible à soutenir, mais dont l'issue est la victoire du bien sur le mal, du courage sur la faiblesse, de Dieu sur le démon. A l'orgueil succèdent la honte et la confusion; à la fausse sécurité, la crainte salutaire;

à l'amour désordonné de la créature, le regret, la conversion vers Dieu, la résolution sincère et ferme de briser avec tout ce qui pourrait la détourner encore d'un Père si bon et si miséricordieux. Le péché mortel, commis peut-être jusque là avec tant de facilité, lui fait horreur. L'éviter, en fuir les moindres occasions, en écarter les causes, en extirper jusqu'aux moindres racines, sera désormais le terme de ses efforts, l'objet de sa constante sollicitude. Le retraitant en vient à haïr et à craindre souverainement le péché véniel lui-même; il voit en lui l'outrage sanglant fait à la majesté divine, un acheminement vers le péché mortel, un obstacle à la diffusion des lumières et des grâces de Dieu.

La purification de l'âme par un véritable repentir, son désir de servir Dieu fidèlement jusqu'à la mort, sont déjà des fruits précieux; mais ces fruits, toute retraite bien faite les produit, toute confession dont on s'acquitte avec les conditions requises les procure à l'âme. Ce n'est donc là, dans les Exercices de saint Ignace, que le commencement du travail spirituel, l'aurore de la parfaite régénération en Jésus-Christ et par Jésus-Christ. Éviter le mal est la première condition pour être disciple de Notre-Seigneur; la seconde, non moins nécessaire même au salut éternel, consiste à pratiquer le bien, à écouter et à suivre le divin Maître nous enseignant par la parole et par l'exemple toutes les vertus.

A l'école de Notre-Seigneur

Saint Ignace, désireux d'aider le retraitant à atteindre ce but plus élevé, lui donne successivement l'intelligence des mystères de l'Incarnation, de la naissance, de la vie cachée et de la vie publique de Notre-Seigneur. Le menant à l'école de cet incomparable Maître, dégage de chacun de ces mystères d'admirables et fécondes leçons, et prépare ainsi, avec force et suavité, l'âme de son cher dirigé à se ranger définitivement sous l'étendard du Christ-Roi, marchant à la conquête des âmes, à combattre, sous ses ordres et sous les ordres de ses représentants sur la terre, les bons combats de la vie catholique et à entrer, dans ce but, à la suite du Chef suprême, dans la voie de la pauvreté, des opprobres, de l'humilité. On sent ici le soldat vaillant, l'officier loyal et généreux que fut saint Ignace encore au service des souverains d'Espagne. La grâce n'avait pas détruit en lui ces fortes et belles qualités guerrières: elle leur avait simplement assigné un but plus noble, un champ d'action plus vaste.

Le retraitant, tout pénétré des divins enseignements sur lesquels il vient de méditer, entraîné par les admirables exemples de vertus que lui a laissés le bon Maître, emporté par le souffle de l'Esprit-Saint qui passe sur lui, en arrive à préférer — même choses égales d'ailleurs en ce qui concerne la gloire de Dieu, sa propre sanctification et celle du prochain — la pauvreté aux richesses,

le mépris et les opprobres aux honneurs, la souffrance aux plaisirs. Et pourquoi ? Uniquement dans le but de ressembler d'avantage à Jésus-Christ, de mieux retracer en son âme chacun des traits de sa physionomie, de témoigner plus efficacement son affection et sa reconnaissance à Celui qui, par amour pour lui, a fait de la pauvreté, des humiliations et de la souffrance les trois compagnes de sa vie entière.

Mais voici que tout à coup se lèvent devant le retraitant les difficultés, les luttes, les épreuves, les travaux que l'avenir lui réserve. Aura-t-il la force de surmonter les premières, de sortir victorieux des secondes ? Sera-t-il suffisamment résigné dans les sécheresses, les désolations, les amertumes que Dieu permettra, qu'il lui enverra même afin de purifier tout son être jusque dans ses profondeurs et de se l'unir par des liens plus étroits ? Pourra-t-il accomplir les œuvres projetées, soutenir, s'il est prêtre, les fatigues et les épuisements du ministère apostolique ? Saura-t-il faire face, quoique sans aigreur, aux persécutions qui l'attendent peut-être, aux sarcasmes des uns, aux calomnies des autres, à l'indifférence de tous ? Aura-t-il la prudence et l'habileté nécessaires pour déjouer les ruses des ennemis de l'Église, échapper aux filets qu'ils lui tendront ?

Saint Ignace, en psychologue profond, en maître spirituel expérimenté, a prévu cet état d'âme; il l'avait probablement connu dans sa solitude de Manrèse. Raffermir le retraitant

dans le choix déjà fait d'une vie parfaite; le déterminer plus fortement encore à recourir aux moyens les plus efficaces pour donner à sa vie une orientation définitive vers Dieu; lui mettre au cœur une volonté inébranlable de surmonter tous les obstacles, de lutter jusqu'à la mort sous l'étendard du Roi des rois, de poursuivre sans merci ses éternels ennemis: le démon, la chair et le monde; tel est le but des exercices de la troisième semaine, la fin principale des touchantes méditations sur la Passion, la mort et la sépulture de Jésus. L'âme sort de ces ineffables contemplations inondée d'une paix profonde, et possédant la douce certitude de sa persévérance finale.

Le retraitant se croit peut-être parvenu au sommet de la montagne mystique qu'il gravit sous la conduite de saint Ignace. Il reste cependant une dernière cîme; sur des altitudes inaccessibles à la plupart des âmes s'étend un plateau ravissant où l'air est encore plus pur, l'atmosphère plus sereine, la vue sur les choses de l'au-delà plus pénétrante. Saint Ignace veut que son fidèle compagnon puisse entrevoir du moins ces hauteurs, qu'il s'efforce d'y arriver au terme d'une longue et laborieuse montée. A cette fin il offre à ses regards le spectacle des beautés ineffables et des splendeurs de la vie glorieuse de Notre-Seigneur: sa résurrection, ses diverses apparitions aux saintes femmes, aux apôtres et aux disciples, ses derniers enseignements, son ascension triomphante au ciel. De telles contemplations donnent

plus qu'une simple image de nos joies et de nos gloires futures; elles sont comme une échappée sur la patrie bienheureuse, sur le monde invisible des esprits, sur l'Être divin, sur ses perfections et les insondables mystères de sa vie intime. L'âme qui s'y livre en vient à aimer Dieu, non pour ses seuls bienfaits, non par crainte des châtiments de sa justice méconnue ou par appât de ses éternelles récompenses, mais bien pour lui-même, à cause de sa beauté sans égale, de ses attributs, de ses perfections infinies en nombre ou en intensité. Ce Dieu, elle veut ne plus vivre que de lui, par lui et pour lui. Le faire régner en elle, le faire régner en ceux qu'elle aime, le faire régner partout et toujours, et cela sans aucun retour sur elle-même, voilà le suprême désir qui la dévore pendant ces derniers jours de silence, de prière, de contemplation et d'extase.

L'âme des Exercices

L'exposé que je viens de faire de la marche des Exercices ne peut donner de ces Exercices qu'une idée bien imparfaite. Pour être complet, il me faudrait entrer maintenant dans ce qui en constitue véritablement le nerf. L'âme du livre de saint Ignace consiste moins dans la série, si admirable soit-elle, des méditations dont j'ai retracé la marche logique, que dans les règles d'ascétisme et dans les lumineuses directions dont il

est rempli. Saint Ignace y indique le but précis de la retraite, les dispositions qu'il faut y apporter, — celles du début et celles de la continuation des Exercices — les moyens de la bien faire. Il trace au directeur de la retraite la ligne de conduite à suivre pour guider le retraitant de manière à respecter sa liberté, à éclairer sa voie, à déjouer les ruses du démon, à l'empêcher de tomber dans le découragement, comme aussi à lui faire éviter les dangers de la présomption, les illusions d'une piété de surface et de pure sensibilité. Saint Ignace donne encore, en raccourci, des enseignements remarquables de clarté et de solidité sur la pénitence, les examens de conscience, la confession, la direction, la communion fréquente, le lecture spirituelle, la méditation et l'oraison. Il rappelle enfin les différentes manières de prier, les règles du discernement des esprits, de la tempérance, de l'aumône, des scrupules, celles, si belles et si pratiques, de l'orthodoxie catholique. Il m'est impossible d'entrer dans les développements que demanderait l'examen approfondi de cette partie des Exercices. Je vous invite cependant à vous livrer vous-mêmes à cette belle étude; elle inondera vos âmes de lumière et de paix. [1] Vous comprendrez, en la faisant, combien mérité est l'éloge

---

1. Cf. Nouet, *Homo orationis;* Roothaan, Bucceroni et Giroux, S. J., *Exercices de saint Ignace.*

donné aux Exercices de saint Ignace par le pape Paul III, dans son bref d'approbation :

« Nous nous sommes convaincu qu'ils sont remplis de piété et de sainteté, et qu'ils sont et *seront toujours* très utiles et très salutaires à l'édification et à l'avancement spirituel des fidèles... De notre autorité apostolique, par la teneur des présentes, et de notre science certaine, nous approuvons, nous louons et nous confirmons, par cet écrit, ces *Instructions* ou *Exercices spirituels*, et tout ce qu'ils renferment ; exhortant dans le Seigneur, de tout notre pouvoir, les fidèles de l'un et de l'autre sexe, *tous et chacun d'eux en particulier*, à faire usage d'exercices si remplis de piété, et à se former sur des enseignements si salutaires. » [1]

1. Bref du 31 Juillet 1548.

CHAPITRE II

Les Retraites fermées collectives

Les Exercices de saint Ignace sont très souvent à la base même des retraites pastorales et des retraites paroissiales. De pieux fidèles, placés dans l'impossibilité de faire davantage, les suivent parfois pendant huit ou quinze jours chez eux et sans interrompre leurs occupations ordinaires, en se livrant, chaque jour, à la méditation des principales vérités théoriques et pratiques que renferme ce livre d'or. Mais, il faut bien l'avouer, ce n'est pas là précisément la retraite que demande saint Ignace à ceux qui veulent opérer la réforme totale de leur vie. Les Exercices ont besoin pour produire la plénitude de leurs fruits, d'être faits dans la solitude et le parfait recueillement de toutes les facultés de l'âme; ils requièrent la présence d'un guide expérimenté qui les explique et les applique sagement à la condition de chacun, à ses besoins spirituels, à son état d'âme. De là la raison d'être des *retraites fermées*.

Les retraites fermées sont de deux sortes: les unes sont *privées* et individuelles; les autres sont

des retraites *collectives*, réunissant par groupes distincts les diverses classes sociales. Les premières sont connues de tous; depuis très longtemps elles sont en usage dans notre pays. Que de prêtres, de religieux, de pieux fidèles y ont trouvé la vraie source d'une haute perfection, le secret de la fécondité de leurs œuvres!

Je ne parlerai donc ici que des retraites *fermées collectives*, « moyen par excellence d'affermir les âmes dans la pratique du bien, »[1] œuvre qui occupe à juste titre le premier rang parmi les œuvres sociales, »[2] « instrument puissant de la sanctification des individus et d'utilité générale pour la société. »[3]

Historique des retraites fermées

Les Jésuites firent des retraites fermées, dès les premières années de leur fondation, l'un de leurs principaux moyens d'apostolat, l'une de leurs armes les plus terribles contre les abus alors existants dans l'Église et contre les erreurs envahissantes de la réforme protestante. Rome ne les vit cependant éclore dans son sein qu'au XVIIe siècle. Elles se détachèrent, comme un fruit mûr, de l'arbre fécond des congrégations de la Très Sainte Vierge.

---

1. Card. Goussens. 2. Mgr l'évêque de Bruges.
3. Lettre de Léon XIII au P. Martin, S.J., 8 février 1900.

Ces retraites fermées collectives, bénies et encouragées par les souverains pontifes, se répandirent bientôt dans toute l'Italie; de là elles passèrent en Allemagne et en France, enserrant dans leurs anneaux bienfaisants tous les enfants de l'Église sans distinction d'âge ni de caste. Les fils du peuple y trouvaient, non moins que les plus hauts personnages de la hiérarchie religieuse ou civile, la paix du cœur et la véritable direction de leur vie.

La révolution de 1789 vit, non sans raison, dans ces maisons de retraite un obstacle énorme à la diffusion de ses idées subversives de l'ordre, à son travail monstrueux de déchristianisation. Elle les supprima donc en France. Quelques-unes d'entre elles seulement échappèrent, en Bretagne et en Vendée, aux perquisitions du gouvernement révolutionnaire.

Il y a trente ans environ, des cœurs d'apôtres formèrent le généreux dessein de rouvrir en France les établissements des retraites fermées. Dieu eut pour agréables leurs efforts; il daigna les couronner d'un plein succès. A l'heure présente, l'œuvre compte des maisons dans un grand nombre de départements français. En Belgique, les retraites fermées collectives sont, depuis 1890, en pleine floraison. La classe ouvrière leur doit en grande partie sa régénération, sa foi robuste, son inviolable attachement, nonobstant les efforts du socialisme pour la perdre, aux ordres et aux directions du Saint-Siège apostolique. Des mil-

liers et des milliers d'âmes appartenant au clergé, à l'état religieux, à la noblesse, à la politique, à l'armée, à la magistrature, aux professions libérales, au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, au monde qui travaille et qui peine, sont venues, depuis trente ans, demander à ces maisons bénies le calme et la paix dont elles avaient soif, la réforme depuis longtemps désirée de leur vie désorientée, le courage qui leur manquait peut-être pour être de vrais soldats, de véritables apôtres de Jésus-Christ: « Nul, s'il n'en a fait l'expérience, ne sait ce que valent trois jours ainsi passés dans la méditation, arrachés au bruit, à l'agitation, au souci des affaires, donnés à la réflexion et à l'examen loyal de soi-même. J'ose affirmer qu'il n'y a pas pour la vie privée comme pour la vie publique, pour les devoirs de la famille comme pour les fonctions sociales, pour les hommes d'État comme pour les simples particuliers, de plus salutaire préparation. »[1]

Retraites fermées et retraites paroissiales

Loin de moi cependant la pensée de vouloir substituer les retraites fermées aux retraites paroissiales. Ces dernières sont *nécessaires* à la conservation de l'esprit de foi et de piété, au maintien de la morale chrétienne. L'influence qu'elles exercent pour le bien est considérable. Aussi

1. Le comte de Mun, *Ma vocation sociale*, p. 106

qu'elles sont à plaindre les localités où, par négligence, par apathie, par lésinerie peut-être, ces retraites ne se donnent presque jamais, ou bien n'ont lieu qu'à de trop rares intervalles! Quel terrible compte à rendre un jour au souverain Juge de tant d'âmes perdues parce qu'on leur a refusé l'occasion de se convertir sincèrement à Dieu et de briser leurs chaînes sous l'action victorieuse d'une bonne et sainte retraite!

Mais, sachons le reconnaître loyalement, le prédicateur, lors des retraites paroissiales, s'adresse à la masse; forcément il ne parle que des obligations les plus graves de la vie chrétienne. S'il touche aux devoirs d'état, ce n'est que d'une manière générale, sans entrer dans les détails, sans pouvoir pénétrer jusqu'aux profondeurs des âmes de ses auditeurs qu'il ne connaît pas, dont il ignore les habitudes, les situations particulières et les besoins propres à chacune d'elles. Les moyens de préservation ou d'amendement qu'il indique ne sont que des moyens d'ensemble. De plus, il est évident que dans les retraites paroissiales la prière est moins intense, la réflexion moins profonde, le recueillement moins complet qu'on le voudrait. Les occasions du péché demeurent, ou ne sont pas suffisamment écartées; les occupations journalières et la vie du foyer détournent l'âme de l'idée de la retraite, l'arrêtent dans sa marche vers Dieu à qui elle ne se livre qu'à demi.

Il est donc évident que les retraites parois-

siales, suffisantes pour la foule, ne répondent pas assez aux aspirations élevées de certaines âmes choisies, avides de recueillement, de prière et de pénitence. Elles forment de bons chrétiens, mais non, généralement du moins, une classe d'élite, des ouvriers actifs et bien entraînés au service de Dieu et de l'Église, des hommes d'œuvres sociales catholiques, en un mot, des *apôtres* en qui « Dieu parle et agit, les enfantant aux généreux desseins, aux énergiques entreprises. » C'est pourquoi les retraites paroissiales « appellent comme complément indispensable les retraites fermées. Il les faut pour exercer sur les catholiques pratiquants une action plus puissante et plus directe... La maison de retraite est une école supérieure de guerre d'où doivent sortir les militants et les chefs de l'armée catholique. »[1]

Formation de l'élite

Un libre penseur a compris ce trait caractéristique des retraites fermées: « Elles sont avant tout des écoles d'apostolat... De l'aveu même de leurs promoteurs, elles sont destinées à faire surgir des catholiques militants. Bien qu'elles revêtent l'apparence d'exercices de méditation et de foi, elles sont des œuvres de combat. »[2]

Son Excellence Mgr Radini-Tedeschi a mis

1. *Ami du Clergé*, 7 mai 1908.
2. M. Besnard. Article paru dans l'*Action* de Paris, en 1909.

singulièrement en relief la même pensée au XIIe Congrès catholique italien, lors de la discussion qu'on y fit sur la pratique des exercices spirituels par les laïcs :

« Les Exercices de saint Ignace sont le *manuel du soldat catholique* pour la bataille sainte de Dieu... un admirable système de discipline intellectuelle... le code et l'abrégé de la vraie philosophie chrétienne sous toutes ses formes... Ils transforment le soldat du monde en soldat du Christ, vrai et fort ; ils forment le catholique profondément convaincu, plein de zèle pour la gloire de Dieu... Ils apprennent (les catholiques) dans les Exercices à penser avec l'Église et avec le Pape, à se débarrasser de cette *immense illusion qu'est la fausse prudence de la chair et de cette utopie qu'est la conciliation entre le diable et Dieu.* »

Former une élite, organiser les forces catholiques, les opposer compactes et disciplinées aux forces coalisées des ennemis de l'Église, voilà donc le but véritable des retraites fermées collectives. Dans ces retraites, tout tend en effet à pénétrer ceux qui les suivent de lumière et de force, à détruire en eux le respect humain, à les déterminer à devenir dans leurs paroisses respectives, sous les ordres du curé, les soutiens des œuvres catholiques, les courageux défenseurs des droits de la religion chaque fois que l'occasion de le faire s'offrira à eux. Hélas ! nous ne le savons que trop, de telles occasions ne manquent

pas. Que de fois ces droits sont ignorés par des conseils municipaux, ou même par des hommes revêtus d'une autorité autrement supérieure!

« Que les prêtres seraient heureux, s'ils parvenaient à former, par une vie entière de sacrifices et d'efforts persévérants, un noyau solide de chrétiens *vrais*, autour duquel flotterait une majorité honnête et scrupuleusement morale.» [1]

A l'assemblée générale des catholiques de Paris, en 1885, M. le comte Thellier de Poncheville, le père du sympathique et éloquent abbé que nous avons eu la joie d'entendre lors du XXI° Congrès eucharistique international de Montréal, s'écriait, dans un élan d'enthousiasme pour les retraites fermées collectives: « Ah! puissions-nous voir une telle coutume se généraliser et d'aussi nobles modèles faire école dans toutes les classes de la société! — C'est ainsi qu'il se formera dans notre pays des groupes d'apôtres: hommes d'œuvres, hommes de loisir, hommes de professions libérales, patrons chrétiens, ouvriers chrétiens, tous animés d'un même amour pour Jésus-Christ, tous résolus à travailler au rétablissement de son règne dans la société comme dans les âmes. Quelle force! Les voyez-vous au milieu du bruit et du va-et-vient de la foule, du tumulte de la politique et des affaires, des aigres disputes de la science comme des sourds grondements de l'atelier,

---

1. *Revue du Clergé*, 1898.

les voyez-vous au sortir de leurs maisons de retraite, s'avancer calmes et résolus, sans jamais reculer, et montrant à tous l'étendard de la croix. »

Le fonctionnement des retraites

Le fonctionnement des retraites fermées collectives est très simple et d'une efficace merveilleuse pour atteindre le but qu'elles se proposent. Il consiste d'abord dans la réunion d'individus appartenant au même groupe social, ayant, par suite, les mêmes intérêts immédiats à sauvegarder, les mêmes difficultés à vaincre, les mêmes luttes à soutenir, et possédant les mêmes moyens d'agir sur le milieu dans lequel ils vivent.

Ces hommes, la retraite fermée collective les sépare entièrement, pour quelques jours, du bruit du monde, du tumulte des affaires; elle les arrache à leurs occupations, à leur soucis, à leurs projets, à leur foyer même; elle les plonge dans un silence que rien ne vient troubler, dans des tête-à-tête prolongés avec Dieu et leur conscience. Après les avoir purifiés de toute affection désordonnée, les avoir pénétrés jusqu'aux moëlles de l'âme des grands et redoutables problèmes de l'au-delà, elle ouvre devant eux le champ fécond du service de Jésus-Christ, notre divin Roi, les larges horizons de l'apostolat laïc sous la direction des chefs hiérarchiques de l'Église.

La retraite fermée donne, dans la personne de

son directeur, un guide expérimenté. En ami sincère, ce conducteur d'âmes indique avec bonté à chacun la plaie qu'il faut guérir, les réformes à faire, la voie à suivre, les moyens particuliers nécessaires pour persévérer, les armes spéciales dont il est indispensable de se revêtir si on veut lutter et lutter victorieusement. Il découvre parfois dans certaines âmes d'élite les instruments dont Dieu veut se servir pour le triomphe de telle ou telle cause; qu'il est heureux alors de les préparer à une si haute mission! D'autres fois, le retraitant, après avoir versé dans le cœur de son guide spirituel ses pensées les plus intimes, lui avoir fait connaître l'histoire entière de sa vie, les phases troublées par lesquelles il a passé, est tout surpris de l'entendre lui dire, au nom de Dieu, qu'il doit donner à son existence une autre orientation, briser avec le monde, devenir prêtre ou religieux.

Enfin la retraite fermée collective fournit aux personnes du même groupe social, d'une même ville, d'une même paroisse, l'occasion de se parler à cœur ouvert des choses de la religion, de s'aider mutuellement par de sages conseils, de voir ensemble aux mesures les plus efficaces pour exercer de concert, de retour dans leurs foyers, une salutaire influence sur leurs concitoyens, les entraîner, à leur suite, à travailler au règne social de Notre-Seigneur. « Il faut que je vous dise, déclarait en 1896, au Congrès de Landerneau, l'orateur catholique que j'ai cité plus haut, M. le comte Albert de Mun, il faut que je vous dise

où s'allume ce foyer qui ne s'éteint jamais; c'est dans nos retraites annuelles. Là, pendant trois jours, devant Dieu, sous la direction d'un prêtre rompu à la manœuvre des âmes, nous nous rassemblons, nous prions, nous méditons, nous essayons de fouler aux pieds les difficultés, les obstacles semés sur la route, d'arracher les épines, compagnes inséparables du travail humain; puis, nous échangeons nos idées, nos craintes et nos espérances, nous disons les résultats obtenus, les échecs essuyés, nous apaisons nos cœurs, s'il le faut, nous fortifions nos âmes, nous renouvelons nos serments à Jésus crucifié, et nous sortons de là plus forts, plus joyeux, plus résolus; nous en sortons aussi nous aimant davantage, et, par ce temps de luttes stériles, et de tristes discordes, il n'y a pas pour le cœur de plus douce et de plus salutaire émotion. »

CHAPITRE III

Avons-nous besoin des retraites fermées collectives?

Il me semble avoir suffisamment démontré la nécessité des retraites fermées collectives pour former une élite de laïcs profondément pénétrés de l'esprit même du catholicisme, pour organiser les forces catholiques et les entraîner, quand viennent les jours où il faut combattre les ennemis de notre Mère la Sainte Église Romaine. Je n'ai donc pas à établir de nouveau ces deux points importants, mais uniquement à examiner si, à l'heure présente, dans notre pays, il est opportun de créer une telle élite, s'il est nécessaire pour nous, Canadiens catholiques, de nous grouper, de resserrer nos rangs, de nous jeter dans la lice.

Le sens catholique

Poser une telle question, c'est demander où nous en sommes au point de vue de l'esprit catholique, du *sens catholique*. A-t-il besoin d'être réveillé parce qu'endormi, d'être aiguisé parce

que devenu moins pénétrant, d'être défendu parce qu'attaqué ? Le problème est délicat. Il est si facile, sans la lumière de Dieu, de verser soit dans le pessimisme, soit dans l'optimisme, lorsqu'on expose la situation religieuse d'un pays auquel on est attaché par toutes les fibres du cœur. La vraie solution devient plus ardue quand il s'agit d'une confédération comme la nôtre, où se heurtent constamment les puissants intérêts de tant de races différentes, où le contact nécessaire, dans la vie privée et dans la vie publique, avec ceux qui ne voient pas, ne pensent pas, ne veulent pas comme nous en matière de religion, oblige à des ménagements continuels, à des concessions exigées par le bien de l'entente et de la paix; d'un pays où la glorieuse histoire d'un passé encore tout près de nous est tellement vivante en nos âmes qu'elle nous empêche peut-être de bien saisir le présent, de nous rendre exactement compte des éléments étrangers qui, depuis quelques années, ont pris place dans notre vie nationale et menacent de lui imprimer une orientation nouvelle; d'un pays enfin où tous nous voulons travailler généreusement à l'affermissement de la foi et au maintien des belles traditions que nous ont léguées nos ancêtres, mais les uns avec des craintes exagérées sur l'efficace des ordres et des directions donnés par les chefs, les autres avec une confiance outrée et de regrettables illusions.

Je prie donc le divin Maître de m'éclairer et de ne pas permettre que les pages suivantes soient en contradiction avec la prière chantée par le pontife consécrateur au jour de mon sacre: *Humilitatem ac veritatem diligat, neque eam unquam deserat, aut laudibus, aut timore superatus. Non ponat lucem tenebras, nec tenebras lucem: non dicat malum bonum, nec bonum malum.* (*Pontifical Rom.*)

Le vrai catholique croit fermement les vérités révélées par Dieu et adhère d'esprit et de cœur aux enseignements de l'Église; saisissant jusqu'aux moindres nuances de chacune de ces vérités, de chacun de ces enseignements, il s'en fait comme une atmosphère lumineuse et sereine dans laquelle il vit et il se meut.[1]

Le vrai catholique voit et honore Dieu dans les dépositaires de l'autorité religieuse, mais en même temps il a le sens de l'admirable hiérarchie des pouvoirs établis par le Législateur suprême; il sait rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.[2]

Le vrai catholique est pénétré jusqu'aux moëlles de la nécessité de la pénitence et du renoncement prêchés par le Maître; sa vie entière est conforme à sa croyance, il est le disciple de Jésus, non seulement parce qu'il croit en lui, parce qu'il a la volonté d'observer ses préceptes, mais parce qu'il marche à sa suite et porte sa croix.[3]

Nous pouvons donc, mettant de côté l'hérésie

---

1. Hebr. X. 36. 2. Math. XXII. 21. 3. Luc. XIV. 27.

et le schisme, organisés en religions chrétiennes dissidentes, ramener à trois principales les écoles qui représentent, à l'heure actuelle, l'opposition à l'esprit catholique: l'école radicale, l'école libérale, l'école mondaine.

Il est nécessaire que nous connaissions bien les traits caractéristiques et les formules doctrinales de ces trois écoles, si nous voulons porter, sur la mentalité religieuse de notre pays, un jugement exempt à la fois d'exagération et d'optimisme, si nous avons le désir sincère de sonder les plaies qui peuvent faire saigner, à l'heure présente, l'âme des catholiques canadiens-français, sans que peut-être celle-ci se rende compte de la nature exacte du mal dont elle souffre.

L'école radicale

L'école radicale, née du naturalisme et du rationalisme absolu, combat directement, par la négation, par l'hypocrisie et le mensonge, par la haine surtout, la religion révélée. Elle en est venue à ce point de démence qu'elle refuse d'admettre l'existence d'un Être suprême personnel, créateur et Seigneur souverain de toutes choses. La raison humaine est, à ses yeux, la source première et unique de la vérité, du bien, du droit et du pouvoir.

« La raison humaine, sans tenir compte de Dieu, est l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal; elle est à elle-même sa loi

et elle suffit par ses forces naturelles pour procurer le bien des hommes et des peuples. [1] « Il faut nier toute action de Dieu sur les hommes et sur le monde. [2] « Il n'y a aucun être divin... distinct de l'universalité des choses, et Dieu se confond avec la nature elle-même. » [3]

La raison elle-même « n'est en définitive que la matière éternelle réglée par des lois immuables et fatales. »

Bien voisins du radicalisme sont le rationalisme modéré et l'indifférentisme, également condamnés par le *Syllabus*.

« Tous les dogmes de la religion chrétienne sont indistinctement l'objet de la science et de la philosophie naturelle; la raison humaine, moyennant une instruction purement historique, peut, par ses seules forces naturelles et en vertu des principes qui lui sont propres, s'élever à une véritable science de tous ces dogmes, y compris même les plus profonds, pourvu qu'ils lui aient été proposés comme objet d'étude. [4]

« Tout homme est libre d'embrasser et de professer la religion qu'il croit, à la lumière de la rais :, être vraie. [5]

« Les hommes, quelle que soit la religion qu'ils pratiquent, peuvent y trouver la voie du salut et y acquérir la vie éternelle. [6]

« Le protestantisme n'est rien autre chose

1. *Syllabus*, III.
2. Idem, II.
3. Idem, I.
4. Idem, IX.
5. *Syllabus*, XV.
6. Idem, XVI.

qu'une forme diverse de la même vraie religion chrétienne, dans laquelle, on peut plaire à Dieu aussi bien que dans l'Église catholique. »[1]

Lorsqu'un tel latitudinarisme est comme la règle de conduite d'un gouvernement, lorsque, même inconsciemment, une fausse diplomatie s'en sert pour vaincre les adversaires, il devient « la source de ménagements impies, de compromis honteux, de silences peureux qui donnent à la foi l'apparence d'une faiblesse et presque d'un vice. »[2]

L'école radicale, logique du reste en cela avec elle-même, pervertit la notion du bien et de la justice, non moins que la notion du vrai; elle en place la source, non au-dessus et en dehors de l'homme, mais dans l'homme lui-même.

« Les lois qui règlent les mœurs n'ont pas besoin de la sanction divine, et il n'est nullement nécessaire que les lois humaines soient conformes au droit naturel et reçoivent de Dieu leur pouvoir de lier.[3]

« Le droit consiste dans le fait matériel; tous les devoirs des hommes sont un mot vide de sens, et tous les faits humains ont force de droit.[4]

Désastreuses sont les conséquences que l'école radicale tire de tels principes, quand elle en fait l'application à la société domestique, à l'éduca-

1. Idem. XVIII.
2. Cf. Monsabré. Carême de 1872.
3. *Syllabus*. LVI.
4. *Syllabus*. LIX.

tion des enfants, à l'origine et à l'exercice du pouvoir civil.

Plusieurs graves erreurs libérales tracèrent la voie à la formule radicale concernant le mariage.

« Le sacrement de mariage n'est qu'un accessoire du contrat, et il peut en être séparé. [1]

« Les causes matrimoniales appartiennent de leur nature à la juridiction civile. [2]

« De droit naturel, le lien du mariage n'est pas indissoluble, et, en divers cas, le divorce proprement dit peut être sanctionné par l'autorité civile. [3]

« L'Église n'a pas le pouvoir de mettre au mariage des empêchements dirimants, mais ce pouvoir appartient à l'autorité civile, ainsi que celui d'enlever les empêchements déjà existants. » [4]

Le radicalisme ne voulut pas se contenter de ces affirmations dont le tort, à ses yeux, était d'être timides, inconséquentes, de concéder encore trop à la doctrine catholique.

Il fit table rase des principes traditionnels les plus sacrés.

« Le mariage doit être aboli en tant qu'institution politique, religieuse, juridique et civile. [5]

« Il faut dépouiller les chefs de famille du droit d'instruire eux-mêmes leurs enfants... L'école doit être laïque; plus d'Église, plus de

---

1. Idem, LXVI. 2. Idem, LXXIV. 3. Idem, LXVII. 4. Idem, LXVIII.
5. Cf. Programme de l'*Alliance de la démocratie socialiste à Genève.*

Christ, plus de Dieu, plus de dogmatisme religieux à l'école. »[1]

Enfin, d'après l'école radicale, le peuple est la source unique du pouvoir, et celui qui exerce le pouvoir n'est que le fonctionnaire du peuple; il doit rester, en tout temps et en tout état, soumis à la volonté suprême et arbitraire du peuple. L'autorité n'est pas autre chose que la somme du nombre et des forces matérielles. Le peuple étant souverain, sa volonté est absolue et sans contrôle.[2]

Aussi l'école radicale prodigue-t-elle aux différents gouvernements ses mépris ou ses adulations, ses menaces ou ses éloges, suivant qu'ils refusent de se rendre ou qu'ils acquiescent servilement à ses ordres et à ses directions; au besoin, elle pousse les foules à la résistance, aux grèves, à l'insurrection.

Le radicalisme au Canada

Nous sommes heureux de le reconnaître, l'école radicale ne compte qu'un nombre assez restreint de disciples en notre pays. Ceux qui en partagent les idées sentent que s'engager dans une lutte ouverte sur ce terrain serait compromettre leurs espérances et leurs desseins secrets. S'ensuit-il qu'il n'y a pas de radicalisme au Canada ? Bien hardi serait celui qui oserait l'affirmer. Quiconque

1. Idem. 2. Cf. Encycl. *Qui pluribus* du 9 novembre 1846. *Syllabus*. LX. *Noscitis et Nobiscum* du 8 déc. 1849.

veut voir et réfléchir retrouve plusieurs des idées de l'école radicale, plus ou moins dissimulées il est vrai, dans les colonnes de deux ou trois journaux canadiens-français. Des livres et des revues, où ces idées sont formellement exprimées et défendues habilement, sont lus avec avidité par beaucoup d'hommes appartenant aux classes sociales les plus élevées. On les discute librement, et avec une incroyable ignorance de l'enseignement catholique, dans les salons et dans les clubs. Plusieurs catholiques, sans les admettre peut-être complètement en théorie, n'en font pas moins la règle pratique de leur vie privée et de leur vie publique.

Que de fois des journaux, qui se disent et veulent être catholiques, sont remplis d'éloges sans aucune restriction à l'adresse de savants contemporains matérialistes, d'écrivains franchement impies ou immoraux, d'hommes d'État et de gouvernements absolument hostiles à l'Église et à la religion! Que de fois ne parlent-ils pas, sans les flétrir, des attentats les plus odieux contre l'Église catholique, et des persécutions les plus violentes contre le clergé et les communautés religieuses! Que de fois ne racontent-ils pas d'une manière toute païenne les grands désastres que Dieu permet soit pour punir, soit pour ouvrir les yeux et toucher les cœurs! Ils semblent ne voir dans ces douloureux événements que l'effet du hasard, et jamais ils n'en tirent une leçon

morale propre à faire du bien aux âmes de leurs lecteurs.

Que dis-je ? N'avons-nous pas vu, ces années dernières, des revues se fonder, des sociétés et des cercles s'organiser dans l'ombre sous l'empire du radicalisme le plus avancé ? Ne sommes-nous pas actuellement témoins des efforts du socialisme pour aveugler et perdre la classe ouvrière ? N'entendons-nous pas émettre souvent l'étrange opinion de l'omnipotence de l'État en matière de mariage et d'éducation ? Ne savons-nous pas qu'en certains milieux on prône ouvertement l'indifférentisme en matière de religion, et l'opportunité, en vue du bien social et de l'union des forces de la nation, de cesser toute lutte doctrinale ?

Enfin, plusieurs des nôtres ne vont-ils pas jusqu'à mettre en doute quelques-uns de nos dogmes, en particulier celui de l'enfer et de l'éternité des peines ?

Bon nombre de nos compatriotes catholiques, sans appartenir à l'école radicale, s'en rapprochent singulièrement. Les uns veulent s'accommoder « d'un état mitoyen et indécis dans lequel ils désirent sans doute conserver leurs croyances, mais sous la réserve de faire un choix au sujet des décisions de l'Église, et de garder un silence profond sur les objections de la libre pensée. » D'autres entendent bien respecter le Saint-Siège apostolique, mais en laissant toutefois dans l'ombre « les prérogatives qu'ils assurent ne pas convenir à notre temps. »

Jamais ils ne se permettraient de s'attaquer directement à la religion, mais avec quelle facilité ils se prêtent aux insinuations perfides, aux commentaires faux et injurieux, à l'exagération du mal lorsqu'il se produit; quant au bien, ne pouvant pas le nier, ils tâchent du moins de l'atténuer, ou même ils le passent entièrement sous silence.

Ils servent aussi les intérêts de l'école radicale, ces catholiques orgueilleux toujours prêts à s'ériger en critiques et en censeurs de la hiérarchie. Voyez-les plutôt à l'œuvre: ils sèment dans le peuple, par la parole et par la plume, le mépris de l'autorité en poursuivant de leurs railleries, de leurs sarcasmes, de leurs médisances et de leurs calomnies ceux qui en sont les dépositaires; ils font naître la méfiance à l'égard des évêques, du clergé et des communautés religieuses; ils les épient sans cesse, dans l'espoir de les trouver en faute et de créer des scandales; ils dénaturent leurs intentions, blâment leurs actes, présentent comme ambition et envahissement ce qui n'est en réalité que l'exercice d'un noble et charitable ministère. Enfin ces esprits inquiets et turbulents exagèrent à dessein les richesses immobilières ecclésiastiques, afin de soulever les préjugés populaires, et ils s'élèvent avec une indignation simulée contre les prétendus abus des droits civils et politiques que la loi reconnaît aux prêtres et aux religieux comme aux autres citoyens.

L'école libérale

Il faut bien se garder de confondre le libéralisme catholique avec le libéralisme purement politique. Dans les pays où la forme du gouvernement est républicaine ou monarchique-constitutionnelle, il existe parfois un parti nommé *libéral*. Ce mot, en lui-même, exprime simplement l'ensemble des idées du parti quant aux moyens à prendre pour diriger la nation vers sa fin propre. Qu'un tel parti, en certains pays, fasse du libéralisme condamné par l'Église la base de son programme, la chose est évidente. Mais, sachons le reconnaître, il n'en est pas toujours ainsi. En plusieurs États, le parti libéral politique, loin d'être hostile à l'Église, en reconnaît et en favorise même les droits, alors que le parti adverse, qu'il soit au pouvoir ou dans l'opposition, cherche, sous l'influence consciente ou non des vraies idées libérales, à mettre des entraves à l'exercice de ces mêmes droits.

Nous parlons donc ici du seul libéralisme catholique, libéralisme qu'il est de notre devoir de condamner et de combattre avec l'Église elle-même partout où il se trouve. Qu'il soit la règle de la vie privée ou de la vie publique, qu'il inspire les simples individus, les conseils municipaux, les partis politiques, les gouvernements, peu importe; il est le libéralisme, et comme tel, il représente, je l'ai dit plus haut, une des formes les plus dangereuses d'opposition à l'esprit catholique.

A l'école libérale appartiennent les catholiques qui, tout en voulant rester fidèles à leurs croyances et fils respectueux de l'Église, « s'efforcent, comme pour marcher d'accord avec leurs ennemis, d'établir une alliance entre la lumière et les ténèbres, une entente entre la justice et l'iniquité, au moyen des doctrines qu'on appelle *catholiques libérales*. Or, ceux-ci sont plus dangereux et plus funestes que les ennemis déclarés... parce que, se tenant pour ainsi dire sur la limite des opinions condamnées, ils gardent l'apparence d'une véritable probité et d'une doctrine sans tache qui allèche les imprudents amateurs de conciliation, et qui trompe les gens honnêtes disposés à rejeter une erreur prononcée. De la sorte, ils divisent les esprits, déchirent l'unité et affaiblissent les forces qu'il faudrait réunir. » [1]

Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX, de sainte mémoire, établit donc clairement, par ces paroles que je viens de citer, la différence qui existe entre le libéralisme catholique et le libéralisme radical. Celui-ci, nous l'avons exposé plus haut, poussant à ses limites extrêmes l'idée de liberté et d'émancipation, prône la séparation totale de l'Église et de l'État. Il nie même l'indépendance de l'homme à l'égard de Dieu, au moins dans le gouvernement des peuples et dans l'administration des affaires publiques.

---

1. Bref de Pie IX, 6 mars 1872, au cercle catholique de Saint-Ambroise, à Milan.

Le libéralisme catholique admet, au contraire, l'existence d'une religion révélée; il reconnaît à l'Église romaine une origine divine; il prétend respecter ses droits essentiels et ses prérogatives comme société; il se dit même favorable à une union entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux. Mais ne nous y trompons pas, le libéralisme catholique est, sous ces apparences trompeuses, l'ennemi de l'Église, ennemi d'autant plus redoutable qu'il agit sournoisement; il se sert, pour attaquer, non d'une arme blanche, mais de poison subtil.

Le libéralisme catholique s'incline devant l'Église; il salue en elle, non seulement une religion, mais une véritable société organisée hiérarchiquement; ce qui ne l'empêche pas de chercher à lui enlever, les uns après les autres, les droits propres à toute société parfaite et indépendante.

Le libéralisme catholique déclare emphatiquement qu'il doit y avoir accord entre l'Église et l'État; il exagère cependant les droits de l'État, sinon au point de vouloir que l'Église, comme toute association libre, soit placée sous sa dépendance et sous sa domination, du moins au point de soutenir que l'Église doit céder aux circonstances et toujours s'accommoder à ce que réclame la prudence du jour dans le gouvernement des sociétés. [1]

---

1. Cf. Encycliques *Immortale Dei*, 1er nov. 1885, et *Libertas praestantissimum*, 28 juin 1888.

Le libéralisme catholique scinde en deux la conscience, essentiellement une, du citoyen. Le catholique est tenu sans doute, dit-il, d'être fidèle à ses croyances religieuses et aux devoirs qu'elles lui imposent dans sa vie privée et dans sa vie familiale, mais dans la vie sociale et dans la vie politique il se doit avant tout à la société, à son pays, même à son parti, et cela indépendamment de sa foi et de son allégeance à l'Église. Afin de procurer le bien général, de ne pas troubler la paix de la nation, d'assurer le triomphe du parti politique auquel il appartient, que le catholique, sans égard aux protestations de sa conscience et aux conditions de l'Église, cède donc, qu'il cède et cède encore, même sur le terrain des principes les plus sacrés, dût-il en arriver aux concessions les plus funestes, aux abandons les plus honteux.

Les erreurs libérales

Le catholicisme libéral professe plusieurs des erreurs condamnées, en 1864, par le *Syllabus*, entre autres, les erreurs relatives aux droits sociaux de l'Église, au pouvoir temporel des papes, aux immunités ecclésiastiques, aux écoles publiques, au mariage chrétien, à la liberté des cultes. [1]

Le libéralisme catholique fut le grand mal de

---

1. Cf. prop. XIX, XXII, XXIV, XXVI, XXVII, XXX, XXXI, XLV, XLVII, LXVI, LXVII, LXVIII, LXXI, LXXIII, LXXIV, LXXV, LXXVI, LXXVII, LXXVIII, LXXIX, LXXX.

l'Europe au XIXe siècle; il conduisait progressivement la France, notre ancienne mère patrie, à l'abîme dans lequel elle est tombée. « Ce qui afflige votre pays, disait Pie IX, en 1871, à une délégation de catholiques français, ce qui l'empêche de mériter les bénédictions du bon Dieu, c'est un mélange des principes. Je dirai le mot et je ne le tairai pas, ce que je crains, ce ne sont pas tous ces misérables de la Commune de Paris... Non, ce n'est pas cela, ce que je crains, c'est cette malheureuse politique, ce libéralisme catholique qui est le véritable fléau. »

Sa Sainteté le pape Léon XIII a tracé des doctrines libérales, dans la célèbre encyclique *Libertas praestantissimum*, un tableau admirable de concision et de clarté. L'illustre pontife y relève, en les stigmatisant, les graves erreurs du libéralisme, il en montre et l'inconséquence de la part de ceux qui le professent tout en se prétendant fils soumis de l'Église catholique, et les résultats désastreux dans l'ordre social.

Les libertés modernes dont le libéralisme catholique se constitue le défenseur imprudent sont la liberté des cultes, la liberté de la presse, la liberté d'enseignement.

La *liberté des cultes*, envisagée au point de vue social, « veut que l'État ne rende aucun culte à Dieu, ou n'autorise aucun culte public; que nulle religion ne soit préférée à l'autre, que toutes soient considérées comme ayant les mêmes droits, sans avoir égard au peuple, lors

même que ce peuple fait profession de catholicisme. »[1]

Peut-on concevoir une doctrine plus contraire aux droits que Dieu possède au culte social non moins qu'au culte des individus ? une doctrine plus en opposition avec les véritables intérêts des gouvernants et des gouvernés ? Même restreinte à la mise de tous les cultes sur un pied d'égalité aux yeux de la loi, une telle doctrine ne surprend-elle pas de la part de catholiques qui savent très bien et reconnaissent du reste que seule l'Église romaine possède la vérité révélée, que seule elle en est la dépositaire, que seule elle a la mission de la prêcher et de la répandre dans le monde ?

Ils admettent donc, ces libéraux, que l'erreur a les mêmes droits civiques que la vérité et qu'un État catholique peut, sans violer les lois de la justice, accorder une égale protection à cette véritable Église de Jésus-Christ et aux fausses Églises qui en nient les dogmes, en méconnaissent l'organisation hiérarchique, et cherchent, par tous les moyens possibles, à la combattre et à la détruire ? Quelle étrange aberration et combien difficile à concilier avec l'intégrité de la foi!

La *liberté de la presse* réclame le droit d'exprimer, par la parole et par la plume, tout ce que l'on pense, tout ce que l'on veut.

« Si elle n'est pas justement tempérée, si elle dépasse le terme de la mesure, une telle liberté,

---

1. Encycl. *Libertas.*

il n'est pas besoin de le dire, n'est pas un droit, car le droit est une faculté morale, et... il serait absurde de croire qu'elle appartient, naturellement et sans distinction, à la vérité et au mensonge, au bien et au mal. Le vrai, le bien, on a le droit de les propager dans l'État avec une liberté prudente, afin qu'un plus grand nombre en profite; mais les doctrines mensongères, peste la plus fatale de toutes pour les esprits, mais les vices qui corrompent le cœur et les mœurs, il est juste que l'autorité publique emploie à les réprimer sa sollicitude, afin d'empêcher le mal de s'étendre pour la ruine de la société... Accordez à chacun la liberté illimitée de parler et d'écrire, rien ne demeure sacré et inviolable, rien ne sera épargné, pas même ces vérités premières, ces grands principes naturels que l'on doit considérer comme un patrimoine commun à toute l'humanité. »[1]

La *liberté d'enseignement* est, d'après la formule du radicalisme et de l'école libérale rationaliste le droit de tout enseigner. » Une telle liberté est en contradiction flagrante avec la raison, et elle est née pour produire un renversement complet dans les esprit. Le pouvoir public ne peut accorder une pareille licence dans la société qu'au mépris de son devoir. Cela est d'autant plus vrai que l'on sait de quel poids est pour les auditeurs l'autorité du professeur, et com-

---

1. Encyclique, *Libertas*.

bien il est rare qu'un disciple puisse juger par lui-même de l'enseignement du maître. »[1]

Après avoir démontré que l'enseignement doit être religieux et embrasser les vérités révélées elles-mêmes, que l'Église a le droit et le devoir de contrôler cet enseignement dans les écoles, les académies et les universités fréquentées par les catholiques, Léon XIII conclut : « De ces considérations, il ressort comment les partisans du libéralisme entendent sur ce point et représentent cette liberté qu'ils réclament et proclament avec une égale ardeur. D'une part, ils s'arrogent à eux-mêmes, ainsi qu'à l'État, une licence telle qu'il n'y a pas d'opinion si perverse à laquelle ils n'ouvrent la porte et ne livrent passage ; de l'autre, ils suscitent à l'Église obstacles sur obstacles, confinant sa liberté dans les limites les plus étroites qu'ils peuvent, alors cependant que de cet enseignement de l'Église aucun inconvénient n'est à redouter, et qu'au contraire on en doit attendre les plus grands avantages. »[2]

Les catholiques libéraux, sans pousser aussi loin la liberté d'enseignement, prétendent qu'il est permis d'approuver et de sanctionner par des lois « un système d'éducation conçu en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Église, et qui n'ait pour but, ou du moins pour but principal, que la science des choses purement

1. Encyclique *Libertas*. 2. Encyclique *Libertas*.

naturelles et les avantages terrestres de la vie sociale. »[1]

Les catholiques libéraux refusent encore pratiquement à l'Église le droit de se prononcer sur le caractère religieux que doit avoir une école et sur les garanties qu'elle doit offrir, au point de vue de la foi et des mœurs, pour que les parents chrétiens puissent en sûreté de conscience y envoyer leurs enfants. Cependant le bon sens catholique le plus élémentaire nous dit que « toute école qui ne continue pas, en les élevant davantage, les nobles, purs et saints enseignements du foyer domestique, est un lieu malsain auquel des parents chrétiens ne peuvent confier le plus cher bien qu'ils aient au monde. »[2]

D'autres catholiques libéraux vont jusqu'à prétendre que « la bonne constitution de la société demande que les écoles populaires ouvertes aux enfants de toutes les classes du peuple, et généralement les établissements publics destinés à l'enseignement des lettres et des sciences, et à une éducation plus relevée de la jeunesse, soient entièrement affranchis de l'autorité de l'Église, de toute influence modératrice et de toute ingérence de sa part, et qu'ils soient pleinement soumis aux volontés du pouvoir civil et politique, suivant les désirs des gouvernements et le courant des opinions générales de l'époque. »[3]

---

1. *Syllabus*, prop. XLVIII.
2. Le Père Monsabré, Carême de 1872.
3. *Syllabus*, prop. XLVII.

Le Père Monsabré, parlant un jour, du haut de la chaire de Notre-Dame de Paris, de ces écoles neutres imposées à la France par un gouvernement athée et sectaire, eut le courage de prononcer les paroles suivantes pleines d'opportunité : « Le chrétien ne se résignera pas à l'écrasement, mais il saura faire connaître à qui de droit les légitimes émotions de sa foi alarmée, et demander à être enseigné comme il doit et il veut être enseigné. S'il sait parler, il parlera ; s'il sait écrire, il écrira ; s'il ne sait que pétitionner, il pétitionnera. Il parlera, il écrira, il pétitionnera, jusqu'à ce que la justice, si elle existe encore, fasse droit à ses réclamations, ou jusqu'à ce que la force les étouffe. Alors il n'a plus rien à faire, l'heure est à Dieu, c'est à Lui de se montrer par ces coups qui vengent et relèvent les opprimés. »[1]

On dira sans doute que la doctrine catholique ainsi exposée ne peut pas recevoir à l'époque actuelle son application. Si les chefs des gouvernements voulaient en faire la règle de leur législation, ils créeraient, dans les pays qu'ils dirigent, de véritables perturbations sociales, et ne pourraient probablement pas se maintenir au pouvoir. Léon XIII donne à cette grave objection une réponse pleine de force, de lumière et de prudence.

---

1. Carême de 1872.

Quelques règles pratiques

Après avoir exposé les principes catholiques et exprimé les désirs les plus ardents de l'Église au sujet de leur application par la puissance politique à la direction de la société, l'illustre pontife établit des règles pratiques d'après lesquelles certaines concessions peuvent être faites, quand les circonstances les rendent nécessaires, certains abus même peuvent être *tolérés*, en vue d'un plus grand mal à éviter, pourvu toutefois que jamais ces concessions ne soient considérées comme un bien absolu, et que jamais ces abus n'aient une approbation positive.

« Le plus vif désir de l'Église serait sans doute de voir pénétrer dans tous les ordres de l'État et y recevoir leur application ces principes chrétiens que Nous venons d'exposer sommairement. Car ils possèdent une merveilleuse efficacité pour guérir les maux du temps présent, ces maux dont on ne peut se dissimuler ni le nombre ni la gravité, et qui sont nés, en grande partie, de ces libertés tant vantées, et où l'on avait cru voir renfermés des germes de salut et de gloire...

« Néanmoins, dans son appréciation maternelle, l'Église tient compte du poids accablant de l'infirmité humaine, et elle n'ignore pas le mouvement qui entraîne à notre époque les esprits et les [illegible]ves. Pour ces motifs, tout en n'accordant de droits qu'à ce qui est vrai et

honnête, elle ne s'oppose pas cependant à la tolérance dont la puissance publique croit pouvoir user à l'égard de certaines choses contraires à la vérité et à la justice, en vue d'un mal plus grand à éviter ou d'un bien plus grand à obtenir ou à conserver...

« Néanmoins, dans ces conjectures, si, en vue du bien commun et pour ce seul motif, la loi des hommes peut et même doit tolérer le mal, jamais pourtant elle ne peut ni ne doit l'approuver, ni le vouloir en lui-même, car, étant de soi la privation du bien, le mal est opposé au bien commun que le législateur doit vouloir et doit défendre du mieux qu'il peut. Et en cela aussi la loi humaine doit se proposer d'imiter Dieu, qui, en laissant le mal exister dans le monde, *ne veut ni que le mal arrive, ni que le mal n'arrive pas, mais veut permettre que le mal arrive. Et cela est bon.* Cette sentence du Docteur Angélique contient, en une brève formule, toute la doctrine sur la tolérance du mal.

« Mais il faut reconnaître, pour que Notre jugement reste dans la vérité, que plus il est nécessaire de tolérer le mal dans un État, plus les conditions de cet État s'écartent de la perfection; et, de plus, que la tolérance du mal apparcenant aux principes de la prudence politique, doit être rigoureusement circonscrite dans les limites exigées par sa raison d'être, c'est-à-dire par le salut public. C'est pourquoi, si elle est nuisible au salut public, ou qu'elle soit pour

l'État la cause d'un plus grand mal, la conséquence est qu'il n'est pas permis d'en user, car, dans ces conditions, la raison du bien fait défaut. Mais, si, en vue d'une condition particulière de l'État, l'Église acquiesce à certaines libertés modernes, non qu'elle les préfère en elles-mêmes, mais parce qu'elle juge expédient de les permettre, et que la situation vienne ensuite à s'améliorer, elle usera évidemment de sa liberté en employant tous les moyens, persuasion, exhortations, prières, pour remplir, comme c'est son devoir, la mission qu'elle a reçue de Dieu à savoir, de procurer aux hommes le salut éternel. Mais une chose demeure toujours vraie, c'est que cette liberté, accordée indifféremment à tous et pour tous n'est pas, comme nous l'avons souvent répété, désirable par elle-même, puisqu'il répugne à la raison que le faux et le vrai aient les mêmes droits, en ce qui touche la *tolérance*. Il est étrange de voir à quel point s'éloignent de l'équité et de la prudence de l'Église ceux qui professent le *libéralisme*.

« En effet, en accordant aux citoyens sur tous les points dont Nous avons parlé une liberté sans bornes, ils dépassent tout à fait la mesure et en viennent au point de ne pas paraître avoir plus d'égards pour la vertu et la vérité que pour l'erreur et le vice. Et quand l'Église, colonne et soutien de la vérité, maîtresse incorruptible des mœurs, croit de son devoir de protester

sans relâche contre une *tolérance* si pleine de désordres et d'excès et d'en écarter l'usage criminel, ils l'accusent de manquer à la patience et à la douceur; en agissant ainsi ils ne soupçonnent même pas qu'ils font un crime de ce qui est précisément son mérite. D'ailleurs, il arrive bien souvent à ces grands prôneurs de tolérance d'être, dans la pratique, durs et serrés, quand il s'agit du catholicisme; prodigues de libertés pour tous, ils refusent souvent de laisser à l'Église sa liberté...

« De ces considérations, il résulte donc qu'il n'est aucunement permis de demander, de défendre ou d'accorder sans discernement la liberté de la pensée, de la presse, de l'enseignement, des religions, comme autant de droits que la nature a conférés à l'homme. Si vraiment la nature les avait conférés, on aurait le droit de se soustraire à la souveraineté de Dieu, et nulle loi ne pourrait modérer la liberté humaine. — Il suit pareillement que ces diverses sortes de libertés peuvent, pour de justes causes, être tolérées, pourvu qu'un juste tempérament les empêche de dégénérer jusqu'à la licence et au désordre. — Là enfin où les usages ont mis ces libertés en vigueur, les citoyens doivent s'en servir pour faire le bien et avoir à leur égard les sentiments qu'en a l'Église. Car une liberté ne doit être réputée légitime qu'en autant qu'elle accroît notre faculté pour le bien; hors de là, jamais. »

Le libéralisme catholique au Canada

Le libéralisme catholique existe dans notre pays. Il faudrait être aveugle pour en douter. A une époque déjà lointaine, les idées libérales catholiques furent même à la base du programme officiel d'un parti politique, ou du moins des hommes les plus marquants de ce parti. Grâce aux vues plus larges et aux idées plus saines des chefs qui, plus tard, en prirent la direction, ce parti a compris qu'il fallait écarter ces principes dangereux de sa profession de foi politique, et s'enfermer dans la sphère que lui trace le régime constitutionnel.

Le libéralisme catholique, alors même qu'il ne se rattache plus à tel ou tel parti, n'en continue pas moins à exercer une influence considérable sur toutes les classes de la société, sur la vie privée et sur la vie publique. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder un peu autour de soi, d'écouter ce qui se dit, de lire ce qui s'écrit, de savoir assigner à certains faits des plus regrettables leur vraie cause.

Bon nombre de catholiques subissent sans le savoir cette influence délétère; leurs intentions sont droites, leurs actes ne sont pas inspirés par une opposition consciente et voulue aux droits de l'Église, encore moins par la haine ou le mépris de la religion, mais il n'en demeure pas moins vrai que leur mentalité religieuse est fausse; l'école à laquelle ces catholiques se glorifient d'ap-

partenir, est, qu'ils le sachent ou non, l'école libérale catholique. Au reste, plusieurs de nos catholiques libéraux se rendent parfaitement compte que les principes qu'ils prônent sont condamnés par l'Église; ils n'en continuent pas moins à s'en constituer les défenseurs, parfois les propagateurs zélés dans la presse, et jusque dans l'enceinte de nos parlements. Aussi, dès 1875, les archevêques et évêques de la province de Québec jugèrent-ils opportun d'adresser au clergé et aux fidèles de leurs diocèses une lettre pastorale collective pour dénoncer, avec Pie IX, le libéralisme catholique comme « l'ennemi le plus acharné et le plus dangereux de la divine constitution de l'Église. » Je veux citer ici, presque en entier, les paragraphes III et IV de cet important document, parce qu'ils résument tout ce que je pourrais dire au sujet de l'école libérale au Canada, école moins avancée peut-être que l'école libérale des pays d'Europe, mais dont les idées, les tendances et les développements progressifs ne laissent pas cependant d'inspirer de véritables inquiétudes aux vrais catholiques, spécialement aux pasteurs des âmes chargés de veiller à la conservation de la foi et au maintien des traditions religieuses de notre race.

« Les partisans de cette erreur subtile (le libéralisme catholique) applaudissent à l'autorité civile chaque fois qu'elle envahit le sanctuaire; ils cherchent par tous les moyens à induire les fidèles à tolérer, sinon à approuver,

des lois iniques. Ennemis d'autant plus dangereux que souvent, sans même en avoir la conscience, ils favorisent les doctrines les plus perverses, que Pie IX a si bien caractérisées en les appelant *une conciliation chimérique de la vérité avec l'erreur.*

« Le libéral catholique se rassure parce qu'il a encore certains principes catholiques, certaines pratiques de piété, un certain fond de foi et d'attachement à l'Église, mais il ferme soigneusement les yeux sur l'abîme creusé dans son cœur par l'erreur qui le dévore en silence. Il vante encore à tout venant ses convictions religieuses et se fâche quand on l'avertit qu'il a des principes dangereux; il est peut-être sincère dans son aveuglement, Dieu seul le sait! Mais, à côté de toutes ces belles apparences, il y a un grand fond d'orgueil qui lui laisse croire qu'il a plus de prudence et de sagesse que ceux à qui le Saint-Esprit donne mission et grâce pour enseigner et gouverner le peuple fidèle; on le verra censurer sans scrupule les actes et les documents de l'autorité religieuse la plus élevée. Sous prétexte d'enlever la cause des dissensions, et de concilier avec l'Évangile les progrès de la société actuelle, il se met au service de César et de ceux qui inventent de prétendus droits en faveur d'une fausse liberté; comme si les ténèbres pouvaient coexister avec la lumière, et comme si la vérité ne cessait pas d'être vérité dès qu'on lui fait violence, en la

détournant de sa véritable signification et en la dépouillant de cette immutabilité inhérente à sa nature!...

« Des hommes qui veulent vous tromper, Nos très chers Frères, vous répètent que la religion n'a rien à voir dans la politique; qu'il ne faut tenir aucun compte des principes religieux dans la discussion des affaires publiques; que le clergé n'a de fonctions à remplir qu'à l'Église et à la sacristie, et que le peuple doit en politique pratiquer l'indépendance morale!

« Erreurs monstrueuses, Nos très chers Frères, et malheur au pays où elles viendraient à prendre racine! En excluant le clergé, on exclut l'Église, et en mettant de côté l'Église, on se prive de tout ce qu'elle renferme de salutaire et d'immuable, Dieu, la morale, la justice, la vérité, et quand on a fait ainsi main basse sur tout le reste, on n'a plus à compter qu'avec la force!

« Tout homme qui a son salut à cœur doit régler ses actes selon la loi divine, dont la religion est l'expression et la gardienne. Qui ne comprendra quelle justice et quelle rectitude règneraient partout, si les gouvernants et les peuples avaient toujours devant les yeux cette loi divine qui est l'équité même, et ce jugement formidable qu'ils auront à subir un jour devant celui au regard et au bras de qui personne ne saurait échapper? Les plus grands ennemis du peuple sont donc ceux qui veulent bannir

la religion de la politique; car, sous prétexte d'affranchir le peuple de ce qu'ils appellent *la tyrannie du prêtre, l'influence indue du prêtre*, ils préparent à ce même peuple les chaînes les plus pesantes et les plus difficiles à secouer; ils mettent la force au-dessus du droit et ôtent à la puissance civile le seul frein moral qui puisse l'empêcher de dégénérer en despotisme et en tyrannie!...

« Sans doute, N. T. C. F., l'exercice de tous les droits de citoyen par un prêtre n'est pas toujours opportun, il peut même avoir ses inconvénients et ses dangers; mais il ne faut pas oublier que c'est à l'Église seule qu'il appartient de donner à ses ministres les instructions qu'elle juge convenables, et à reprendre ceux qui s'en écartent, et les évêques de cette province n'ont pas manqué à leurs devoirs sur ce point...

« Y a-t-il des questions où l'évêque et le prêtre puissent, et même quelquefois doivent intervenir au nom de la religion ?

« Nous répondons sans hésitation: Oui, il y a des questions politiques où le clergé peut et même doit intervenir au nom de la religion. La règle de ce droit et de ce devoir se trouve dans la distinction même que nous avons signalée entre l'Église et l'État.

« Il y a en effet des questions politiques qui touchent aux intérêts spirituels des âmes, soit parce qu'elles ont rapport à la foi ou à la morale, soit parce qu'elles peuvent affecter la

liberté, l'indépendance ou l'existence de l'Église, même sous le rapport temporel...

« Dans ces cas, un catholique peut-il, sans renier sa foi, sans se montrer hostile à l'Église dont il est membre, un catholique peut-il, disons-nous, refuser à l'Église le droit de se défendre, ou plutôt de défendre les intérêts spirituels des âmes qui lui sont confiées ? Mais l'Église parle, agit et combat par son clergé, et refuser ces droits au clergé, c'est les refuser à l'Église.

« Alors le prêtre et l'évêque peuvent en toute justice et doivent en toute conscience élever la voix, signaler le danger, déclarer avec autorité que voter en tel sens est un péché, que faire tel acte expose aux censures de l'Église. Ils peuvent et doivent parler non seulement aux électeurs et aux candidats, mais même aux autorités constituées, car le devoir de tout homme qui veut sauver son âme est tracé par la loi divine: et l'Église, comme une mère, doit à tous ses enfants, de quelque rang qu'ils soient, l'amour, et, par conséquent, la vigilance spirituelle. Ce n'est donc point convertir la chaire en tribune politique que d'éclairer la conscience des fidèles sur toutes ces questions où le salut se trouve intéressé »

L'école mondaine

L'abnégation de soi, la mortification de la chair, l'esprit de pénitence forment la base fondamentale de la vie chrétienne.

« Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce soi-même, qu'il porte sa croix et me suive. Car qui voudra sauver son âme la perdra. »[1]

« Qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi, ou qui aime son fils ou sa fille plus que moi, n'est pas digne de moi. Et qui ne prend pas sa croix et ne me suis pas, n'est pas digne de moi. »[2]

« Si quelqu'un vient à moi et ne hait pas... même sa propre âme, il ne peut être mon disciple. »[3]

« Que si ton œil droit te scandalise, arrache-le et jette-le loin de toi; car il vaut mieux pour toi qu'un de tes membres périsse, que si tout ton corps était jeté dans la géhenne. »[4]

« Je châtie mon corps, et je le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois moi-même réprouvé. »[5]

Rien n'est plus opposé à cet esprit de Jésus-Christ que l'esprit du monde; il en est l'antipode, l'ennemi irréconciliable.

L'école mondaine ne se déclare pas, il est vrai, ouvertement contre Dieu comme le fait l'école radicale, mais elle n'en ruine pas moins son empire sur les âmes par ses fausses maximes, ses sophismes, ses préjugés, ses obligations tyran-

---

1. Matth. XVI, 24, 25.
2. Idem. X. 37, 38.
3. Luc. XIV. 26, 27.
4. Matth. V. 29.
5. I Cor. IX. 27.

niques, ses lieux de plaisirs, ses spectacles enivrants et ses fêtes pleines de séductions. Elle répand partout le mensonge et l'illusion, caresse les passions les plus dangereuses, se montre clémente pour tous les vices, au point de réduire parfois certains crimes aux proportions de fautes faciles à pardonner.

L'école mondaine prêche à ses disciples l'amour des plaisirs, des richesses, des dignités; elle flatte leur amour-propre et leur vanité, leur offre en appât tout ce qui surexcite les sens, favorise les tendances mauvaises, allume dans l'âme le foyer du péché.

L'école mondaine fait de la terre la vraie patrie du bonheur, « couvrant le ciel de tant d'ombres que l'âme affolée ne le peut plus voir. »

L'école mondaine raille ceux qui veulent être à Dieu sans réserve; elle tourne en ridicule leur piété, se moque de leur simplicité, de leur morale trop sévère, de ce qu'elle appelle « l'étroitesse de leur conscience ». Enfin l'âme de l'école mondaine, le principe de ses mouvements, la loi qui régit tous ses actes, c'est la triple concupiscence dont parle l'apôtre saint Jean: « Tout ce qui est dans le monde est convoitise de la chair, convoitise des yeux, orgueil de la vie. »[1]

---

1. I Jean. II, 16.

L'esprit du monde

Le Père Grou, S. J., dans son ouvrage *L'École de Jésus-Christ,* a écrit sur l'esprit du monde des pages admirables dont je crois bon de citer quelques passages.

« On ne peut le (le monde) définir avec précision; mais il est partout répandu dans la société des fidèles, et il inspire la plus nombreuse partie.

« Ses partisans gardent certains dehors de religion, et ils n'en sont pas même tout à fait dépourvus intérieurement; mais ils prétendent en adoucir la sévérité; ils s'efforcent de la concilier avec leurs penchants et ils se font un système dont la nature s'accommode. Sans renoncer à la foi, ils composent avec elle, et écoutent, à son préjudice, les maximes d'une raison tout humaine et corrompue par les sens et par les préjugés de la chair; leur règle de conduite n'est plus uniquement fondée sur les vérités éternelles, mais tempérée, ou plutôt altérée par une fausse sagesse que l'on puise dans l'homme animal. Ils n'attaquent pas directement la morale chrétienne; mais, sous prétexte de l'expliquer, ils la mitigent tellement qu'ils la dénaturent, afin de l'accorder avec les passions, et, sans vouloir toutefois approuver absolument les excès de celles-ci, ils ne sont pas d'avis non plus qu'on leur refuse tout, et ils mettent tout leur esprit à les justifier, quand

elles se tiennent dans de certaines limites de modération.

« Ainsi, en matière de mœurs, ils blâmeront les livres obscènes et se garderont bien d'en autoriser la lecture, mais ils loueront, ils permettront le roman et la poésie où la passion est finement exprimée et la volupté déguisée, mais latente, sous un voile transparent qui ne cache aux yeux que ce qu'elle a de plus grossier et de trop révoltant pour la pudeur. Ils condamneront les spectacles notoirement indécents et ouvertement licencieux; mais ils fréquenteront, ils conseilleront aux autres, comme un innocent passe-temps, peut-être comme une école instructive, les spectacles divertissants ou sérieux dans lesquels d'une part l'ambition, l'amour, la vengeance et autres passions tragiques jouent le plus grand rôle, où d'autre part les lois de la fidélité conjugale sont honteusement tournées en ridicule, la bonne foi, la droiture, la simplicité sont dupes de la finesse et de la fourberie, le vice adroitement déguisé, triomphant avec scandale d'une vertu qu'on a eu soin de peindre ridicule ou odieuse. J'en dis autant des festins, du jeu, des sociétés, des bals et des autres assemblées mondaines. Ceux dont je parle désapprouvent en tout cela le désordre par trop manifeste, la dissolution somptueuse dans les repas, l'acharnement ruineux et les pertes excessives du jeu, les propos trop libres dans les conversations, les provocations

coupables dans les bals; mais, à cela près, ils passent sur le reste et ne voient plus rien de répréhensible pour un chrétien dans tout ce qui fomente la sensualité, nourrit l'oisiveté et la dissipation, et porte une atteinte secrète, mais profonde, à la pureté du cœur et aux bonnes mœurs.

« Le mondain est celui qui se laisse séduire par les fausses apparences des objets sensibles; il y cherche son bonheur, ou du moins un délassement, une diversion à l'ennui; il est passionné pour les richesses, les honneurs, les plaisirs, sans être fort délicat sur les moyens de se les procurer; sans négliger tout à fait ses devoirs, il veut néanmoins les accorder avec une vie libre et sans gêne; il ne renonce pas certes entièrement à son salut, mais il ne s'en occupe guère; il est loin d'en faire son affaire principale, et il le croit beaucoup plus facile qu'il ne l'est en réalité. »

Il est facile, après ce que nous venons de dire, de comprendre le véritable sens des paroles sévères que Jésus-Christ a laissé tomber de ses lèvres divines à l'adresse du monde:

« Pour moi, il me hait, parce que je rends de lui ce témoignage que ses œuvres sont mauvaises. »[1]

« Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui est à lui; mais parce que vous n'êtes

1. Jean. VII. 7.

point du monde, c'est pour cela que le monde vous hait. »[1]

« En vérité, en vérité, je vous le dis, vous gémirez, vous pleurerez, vous, mais le monde se réjouira. »[2]

« Père juste, le monde ne vous a point connu. »[3]

« Et moi je prierai mon Père, et il vous donnera un autre Paraclet... l'Esprit de vérité que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le voit pas et ne le connaît pas. »[4]

« Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix, mais ce n'est pas comme le monde la donne que je vous la donne moi-même. »[5]

Jésus-Christ a même maudit le monde et déclaré qu'il ne priait pas pour lui : « Malheur au monde à cause de ses scandales. »[6]

« Je ne prie point pour le monde, mais pour ceux que vous m'avez donnés, parce qu'ils sont à vous. »[7]

Aussi, l'apôtre saint Jean déclare-t-il que « le monde est tout entier sous l'empire du démon, »[8] et que « si quelqu'un aime le monde, la charité du Père n'est pas en lui. »[9]

« Ne savez-vous pas, dit saint Jacques, que l'amitié de ce monde est ennemie de Dieu ?

---

1. Jean. XV. 19.
2. Jean. XVI. 20.
3. Jean. XVII. 25
4. Jean. XIV. 16. 17.
5. Jean. XIV. 27.
6. Matth. XVIII. 7.
7. Jean. XVII. 2.
8. I. S. Jean. V. 19.
9. I. S. Jean. II. 15.

Quiconque donc veut être ami de ce monde, se fait ennemi de Dieu. »[1]

L'apôtre saint Paul enfin met sa gloire dans l'amour de la croix et dans le crucifiement au monde: « Pour moi, à Dieu ne plaise que je me glorifie si ce n'est dans la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par qui le monde m'est crucifié et moi au monde. »[2]

Notre mentalité religieuse

Notre pays est incontestablement l'un de ceux où le catholicisme a poussé de plus profondes racines dans les âmes. Les mœurs y sont encore généralement bonnes, la foi ferme et la piété solide. Monseigneur Fabre, de regrettée mémoire, a tracé de notre mentalité religieuse un portrait qui, dans ses grandes lignes, demeure ressemblant.

« L'étranger qui parcourt notre pays, non en simple touriste, mais bien avec la volonté sincère de connaître nos mœurs... est frappé de l'esprit profondément religieux de nos villes aussi bien que de nos campagnes, de notre vie sociale non moins que de notre vie domestique et privée.

« Il rencontre partout des populations attachées à la foi de leurs pères, la gardant comme un dépôt sacré, la conservant dans sa pureté

1. Jacques, IV, 4. 2. Gal. VI, 14.

et son intégrité, la pratiquant avec zèle et piété. Pénètre-t-il au foyer des familles, chez un très grand nombre d'entre elles, existent encore en usage la prière en commun, la récitation du *Benedicite* et des grâces avant et après les repas, la pieuse coutume de se préparer, par des neuvaines, aux principales fêtes de l'année liturgique. Entre-t-il dans nos temples, le dimanche ou aux jours des grandes solennités de l'Église, il les voit remplis d'une foule recueillie et heureuse de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, après avoir rendu à César ce qui appartient à César; il aperçoit à la table sainte, non pas une fois l'an, mais tous les mois, toutes les semaines, Nous allions dire presque tous les jours, des centaines, parfois des milliers d'âmes avides de se nourrir du corps et du sang de Jésus-Christ, et cela sans distinction d'âge, de sexe ou de condition; il constate avec étonnement combien nombreuses et ferventes sont nos congrégations d'hommes, de femmes, de jeunes gens et avec quelle facilité se recrutent les membres du Tiers-Ordre de saint François, de l'adoration nocturne du Très Saint-Sacrement, de la société de Saint-Vincent-de-Paul, etc., etc.

« Viennent les jours de retraite, alors on fait trêve aux soucis domestiques, aux affaires et aux occupations extérieures pour ne s'occuper que des choses de Dieu et venir recueillir la parole sainte qui éclaire, console, relève et fortifie.

« Aussi, cet étranger n'est-il pas surpris quand, témoin de la mort de l'un des nôtres, il voit l'empressement du moribond à appeler le prêtre à son chevet, le calme avec lequel il fait ses derniers préparatifs et quitte la vie présente, vie qu'il a toujours considérée comme un pèlerinage, un acheminement vers la vie éternelle et qu'il a dépensée au service de son Dieu, dans l'accomplissement de ses devoirs de chrétien, de père et de citoyen.

« La piété n'est pas le seul trait caractéristique de notre peuple, il a aussi le culte des églises, le culte du prêtre et le culte du pauvre: des églises, asile et abri de son Dieu; du prêtre, ministre de Jésus-Christ et dispensateur de ses mystères; du pauvre, image de la vie obscure et souffrante de son Maître. »[1]

Affaiblissement du sens moral

Cependant, il faut bien l'avouer, l'esprit catholique, considéré à ce dernier point de vue, n'est plus parmi nous aussi intense qu'il y a vingt ans. Le vrai sens moral a diminué dans la vie privée et dans la vie sociale. L'amour de ses aises, du confortable, du luxe lui-même n'a-t-il pas envahi jusqu'à l'habitant de nos petites villes et de nos campagnes ? On semble avoir horreur

---

1. Mand. du diocèse de Montréal, tom. XI, pp. 232-33.

non seulement de ce qui crucifie la nature, mais de tout ce qui demande un effort et une contrainte. La loi divine ou ecclésiastique devient un fardeau intolérable du moment que, pour l'observer, il est nécessaire de se renoncer et de faire pénitence. La morale chrétienne n'est plus comprise, encore moins pratiquée, comme elle l'était autrefois; on cherche à en atténuer la sévérité, à la concilier avec l'amour désordonné de la vie présente et de ses faux biens. La soif des richesses, des honneurs, des amusements frivoles, trop souvent même des voluptés coupables étouffe dans les âmes les saints désirs de la perfection évangélique; les regards sont beaucoup plus fixés sur la terre que sur le ciel. Les grandes et fondamentales vertus d'humilité, de justice et d'obéissance sont parfois étrangement méconnues par ceux-là mêmes qui voudraient cependant ne pas les violer. L'amour du pauvre ressemble beaucoup plus à la simple philanthropie qu'à la charité telle que commandée par Notre-Seigneur. La dévotion se mêle souvent trop à la recherche de soi-même et au goût des choses mondaines pour produire, dans les âmes amollies qui ne s'y livrent ainsi qu'à demi, des fruits abondants de salut et de sanctification. « Convives à la fois de la table des anges et de celle des démons, le matin, elles paraissent dans le temple, vêtues du voile austère dont saint Paul veut qu'elles se couvrent pour prier, et le soir elles se produisent au théâtre et parmi les sociétés mondaines, parées avec une indécence

dont il n'y eut d'exemple qu'aux plus mauvais jours de l'antiquité païenne. »

En un mot, nous pouvons affirmer en toute vérité que l'esprit mondain, au Canada comme ailleurs, exerce sur beaucoup d'âmes une influence désastreuse; il donne à leur vie le caractère d'une vie toute naturelle, d'une vie où l'on cherche, sans le trouver, l'esprit de Jésus-Christ.

« L'esprit de l'Évangile, qui est un esprit de détachement et de sacrifice, s'évanouit entièrement... Les actions n'ont plus pour mobile et pour règle le bien général, l'amour de la patrie, l'honneur même plus restreint du nom et de la famille, la sainteté du serment, mais le bien-être particulier, mais les jouissances privées, mais cette inquiétude du sensualisme qui n'a d'énergie que pour s'opposer au bien qui trouble son repos, et qui s'accommoderait bientôt du régime du mal, si le mal pouvait lui garantir la possession paisible de sa mesquine béatitude... Les âmes plus timorées, les consciences qui ne sont pas encore affranchies tout à fait du joug de Jésus-Christ, mais qu'envahit comme malgré elles l'esprit du monde, emploient toutes les ressources de leur intelligence à se rassurer elles-mêmes dans la pratique de ce christianisme diamétralement opposé à celui que Jésus-Christ a institué, et elles croient avoir assez fait quand elles ont tempéré les excès réels d'une vie toute mondaine par quelques observances moins gênantes de la religion et

par les apparences superficielles d'une piété facile, sorte d'étiquette spirituelle qui ne préjudicie en rien aux droits de la chair, et qui en garantit même l'exercice... *Si nous continuons à suivre la pente qui nous entraîne*... le nom de Jésus-Christ pourra se trouver encore parmi nous, ni sa vie ni sa morale ne s'y rencontreront plus. Le crucifix d'or ou d'ivoire pourra conserver une place d'honneur dans l'oratoire, ou demeurer suspendu aux murailles, la croix vivante ne sera plus imprimée sur la chair et dans les cœurs. »[1]

1. Mgr Pie, *Instructions pastorales*, de 1853.

Conclusion

La conclusion à tirer de cette longue étude sur la véritable situation religieuse de notre pays, sur les progrès alarmants qu'ont faits parmi nous depuis une trentaine d'années les trois principales écoles hostiles à l'esprit chrétien, s'impose d'elle-même à tout esprit sérieux, à tout cœur d'apôtre.

Nos ennemis sont nombreux; leur organisation est devenue forte et disciplinée; leur propagande pour le mal habile et active. Ils s'efforcent, par les livres, les journaux, les clubs, les associations secrètes, les conversations privées, d'agir à la fois sur les individus, sur les familles, sur le peuple, sur les hommes publics, sur les conseils municipaux, sur les gouvernements eux-mêmes. Leurs idées malsaines, ne nous le dissimulons pas, ont fait du chemin, elles pénètrent peu à peu dans toutes les classes de la société.

Du côté des catholiques, que voyons-nous ? Trop souvent l'apathie, l'intérêt personnel dominant tous les autres intérêts, même ceux de la religion et de la patrie, le défaut d'entente, l'absence à peu près complète d'une action collective vraiment efficace.

Il importe donc, si nous voulons arrêter la marche du mal, de grouper nos forces, de les organiser d'une manière pratique et intelligente, de créer une élite de chrétiens inébranlables dans leur foi et courageux quand il s'agit de la défendre; il importe de fonder et de soutenir, avec le concours de cette élite, des œuvres d'action sociale catholique; œuvre de la bonne presse, œuvre des patronages, œuvre des syndicats ouvriers et agricoles, œuvre des caisses économiques, etc.

Eh bien! je l'ai établi plus haut, ces résultats si désirables, nous les obtiendrons surtout par les retraites fermées.

Parlez donc souvent des retraites fermées à vos paroissiens, chers collaborateurs; parlez-leur en du haut de la chaire, au confessionnal, dans des entretiens intimes avec eux; faites-leur connaître, d'après l'exposé que je vous en ai tracé, le but, le fonctionnement, les immenses avantages de ces retraites. Dirigez vers les maisons bénies où elles sont données chaque année, ceux de vos paroissiens en qui vous remarquez une foi plus vive et particulièrement l'esprit d'apostolat. Occupez-vous ensuite de ces âmes d'élite, encouragez-les à persévérer dans leur généreuse résolution d'être des modèles au milieu de leurs concitoyens; dirigez-les avec prudence et zèle; servez-vous d'elles comme d'instruments puissants pour le bien dans vos paroisses, favorisez leur élection comme marguilliers, conseillers municipaux, commissaires d'écoles.

Croyez-moi, vous trouverez en ces excellents catholiques les vrais soutiens de vos œuvres, comme aussi les intrépides défenseurs de la morale chrétienne et des droits sociaux de l'Église: « Dans un légitime désir de vouloir tout sauver par les écoles, les patronages, les associations de jeunes gens, les groupements d'hommes, les confréries de jeunes filles et de femmes, on n'a pas su discerner les élites; il eût fallu d'abord posséder celles-ci, pour conquérir les autres. »[1]

Donné à Joliette, en notre maison épiscopale, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre chancelier, le 16 mai 1912; en la fête de l'Ascension.

† JOSEPH-ALFRED,

Évêque de Joliette

Par mandement de Monseigneur,
Irénée GERVAIS, *prêtre*,
Chancelier

1. Paroles de Mgr Ricard, archevêque d'Auch.

TABLE DES MATIÈRES

UNE retraite fermée a lieu chaque semaine à la VILLA SAINT-MARTIN, Abord-à-Plouffe, près Montréal. Elle commence ordinairement le jeudi soir, à 8 h. et se termine le lundi matin, à 7 h.

On peut se procurer un programme des retraites sur demande.

La Question sociale et nos devoirs de catholiques

Par le R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Rarement l'*École sociale populaire* a donné au public canadien un ouvrage aussi remarquable. Solide, d'actualité, intéressant, il fonde par sa valeur réelle la littérature sociale chez nous. Nous étions habitués jusqu'ici à chercher des notions d'économie politique, à étudier les problèmes sociaux dans des manuels venus de l'étranger et traitant ces questions complexes à un point de vue qui n'était pas toujours le nôtre, les solutionnant par des procédés difficilement applicables dans notre pays. Pour l'avenir nous aurons dans le livre du savant jésuite un *Guide social* écrit par un homme de *chez nous*, traitant de difficultés qui sont *nôtres* et leur apportant une solution vraiment élégante... Il mérite d'être le vade-mecum de tous nos publicistes catholiques. Nous osons le proposer comme objet d'étude à tous les cercles de l'A. C. J. C., convaincu que nos jeunes gens ne pourraient se livrer à un travail plus fructueux et à la fois plus agréable. — Pierre MONVEL, *Le Devoir*, 8 septembre 1917.

Le Clergé et l'action sociale

Par le R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Voici le jugement qu'a porté sur ce livre l'évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr Bernard: « La doctrine en est sûre, la matière abondante, l'exposition claire et précise. Notre clergé canadien-français devrait en faire son vade-mecum social. Il y trouverait une excellente direction pour s'acquitter encore mieux de certains devoirs de sa charge, il y apprendrait à mieux connaître les besoins de la classe laborieuse, il y puiserait des lumières souverainement utiles à la solution des problèmes sociaux, il y acquerrait la science et la prudence, qui le préserveraient des excès toujours possibles et toujours regrettables en ces matières délicates.

On peut se procurer ces deux livres à la Villa Saint-Martin, Abord-à-Plouffe, 40 sous l'unité, franco.



